



MAIRIE

DE

SAINT LAURENT DE LEVEZOU

12620

Tél. : 05 65 61 87 60

E. mail : mairie-stlaurentdelevezou@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

VENDREDI 21 MARS 2025 A 20H30

Sous la Présidence de Monsieur Patrick CONTASTIN, Maire

Présents : BESOMBES Geneviève, CONTASTIN Arnaud, CONTASTIN Patrick, IZARD Nadine, JUILLAGUET Franck, MALAVAL Régine, PALMIER Nathalie, VAISSIERE Gilbert, VIDAL Samuel.

Excusée : BERTRAND Alexandra (pouvoir à CONTASTIN Patrick)

A été nommée secrétaire : PALMIER Nathalie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir, Désignation d'un membre du conseil municipal pour prendre la décision relative à une déclaration permis de construire déposé par le GAEC de Bouyrissac, représenté par Monsieur le Maire.

Après avoir voté le conseil municipal accepte cet ajout.

ORDRE DU JOUR

- Vote des comptes financiers uniques et de l'affectation du résultat 2024 - Budget principal et budgets annexes
- Approbation de la ventilation de la balance, de l'actif, des subventions et des emprunts sur les budgets séparés eau et assainissement.
- Orientation budgétaire
- Questions diverses

Le procès-verbal du 24 janvier 2025 est approuvé.

1. Vote des comptes financiers uniques et affectations de résultats 2024 – Budget principal et budgets annexes

Budget principal

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte financier unique de l'exercice 2024 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 239 261.72 €

➤ **Section d'investissement :**

Déficit de clôture : - 11 976.36 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le financier unique (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau 227 285.36 €

1068 Couverture besoin financement section investissement 11 976.36 €

Budget eau/assainissement

Le Conseil Municipal examine les résultats du financier unique du budget eau/assainissement 2024 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 2 459.95 €

➤ **Section d'investissement :**

Excédent de clôture : 99 864.75 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte financier unique (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau	2 459.95€
----------------------	-----------

Budget transports scolaires

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte financier unique du budget transports scolaires 2024 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture :	33 199.34 €
-----------------------	-------------

➤ **Section d'investissement :**

Déficit de clôture :	-18 384.90 €
----------------------	--------------

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte financier unique (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau	14 814.44 €
----------------------	-------------

1068 Couverture besoin financement section investissement	18 384.90 €
---	-------------

Budget lotissement

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte financier unique du budget lotissement 2024 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture :	16 432,18 €
-----------------------	-------------

➤ **Section d'investissement :**

Déficit de clôture :	- 104 212.52 €
----------------------	----------------

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte financier unique (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

1068 Couverture besoin financement section investissement	16 432,18 €
---	-------------

Budget multiservices

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte financier unique du budget multiservices 2024 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 3 311.82 €

➤ **Section d'investissement :**

Déficit de clôture : - 2 728.14 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte administratif (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, constate que le compte de gestion est conforme au compte administratif, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau	583.68 €
1068 Couverture besoin financement section investissement	2 728.14 €

Budget photovoltaïque

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte financier unique du budget photovoltaïque 2024 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 1 988.08 €

➤ **Section d'investissement :**

Excédent de clôture : 393.15 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte financier unique (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau	1 988.08 €
----------------------	------------

2. Approbation de la ventilation, de la balance, de l'actif, des subventions et des emprunts sur les budgets séparés eau et assainissement

Monsieur le Maire présente une proposition de ventilation des éléments comptables et budgétaires du budget eau et assainissement vers le budget eau (37801) et le budget assainissement (37807) :

- Les immobilisations, amortissements, subventions et reprises de subventions affectés selon leurs objets sur le service concerné.
- Les eaux pluviales antérieurement gérées sur le budget « Eau Assainissement » seront retracées dès 2025 pour les nouvelles opérations sur le budget principal.

La commune s'engage à transférer sur le budget principal les comptes mouvementés antérieurement pour le pluvial.

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la ventilation proposée :

- De la balance
- De l'actif
- Des subventions
- Des emprunts

Au vu de la répartition, le conseil municipal approuve les résultats reportés sur chaque budget ainsi que la trésorerie

		Eau	Assainissement	Pluvial	Cumul
Résultats reportés	Investissement	52 645,67 €	47 219,08 €	-0,00 €	99 864,75 €
	Fonctionnement	4 292,04 €	-1 832,09 €	0,00 €	2 459,95 €
	Trésorerie	51 036,23 €	45 883,82 €	0,00 €	96 920,05 €

3. Désignation d'un membre du conseil municipal pour prendre la décision relative à une déclaration permis de construire déposé par le GAEC de Bouyrissac, représenté par Monsieur le Maire

Le GAEC de Bouyrissac., représenté par Monsieur Patrick CONTASTIN, qui est Maire de la Commune de Saint-Laurent de Lévézou, a déposé un permis de construire le 7 mars 2025.

Il est par conséquent intéressé à la délivrance de l'arrêté relatif à cette demande.

En application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit désigner un de ses membres pour prendre la décision relative à ce permis de construire,

Pour garantir l'impartialité, Monsieur le Maire s'abstient du vote ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L 422-7 ;

VU le permis de construire n° 0122362500002 déposé le 7 mars 2025 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme « si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision » ;

Considérant qu'en sa qualité de Maire de la Commune de Saint-Laurent de Lévézou et représentant du GAEC de Bouyrissac, pétitionnaire de la demande, Monsieur Patrick CONTASTIN est intéressé à la décision relative au permis de construire précité ;

Qu'en conséquence, il appartient au conseil municipal de désigner l'un de ses membres pour prendre la décision et signer, à l'issue de l'instruction, l'arrêté relatif au permis de construire susvisé ;

DESIGNE

Monsieur Franck JUILLAGUET pour prendre la décision et signer l'arrêté relatif au permis de construire n° 01223600002 déposé par le GAEC de Bouyrissac, représenté par Monsieur Patrick CONTASTIN. ;

4. Orientation budgétaire

- Assainissement Mauriac : les travaux débuteront en juillet 2025
- Toitures : réfection mairie, presbytère et sacristie de Mauriac, clocher église de Saint-Laurent
- Fenêtres : changement sacristie et presbytère de Mauriac
- Bureau secrétariat mairie : réagencement
- Auvent salle des fêtes de Saint-Laurent : réfection peinture
- Cimetière de Saint-Laurent : aménagement parking, création escalier

5. Questions diverses

- Jardin du presbytère : Mme Salomon intéressée ne donne pas suite
- Vente du presbytère et de son jardin ainsi que les lots du lotissement « les Versants de la Coustette » : une agence immobilière va être contactée pour estimation
- Prêt de Vélo à Assistance Electrique : une convention va être signée avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses pour bénéficier de 3 vélos qui seront mis à la disposition du public du 4 au 18 août 2025
- Mutuelle communale AXA : la commune ne donne pas suite
- Fusion des communautés de communes : réunion pour les élus à Pont de Salars le 27 mars

Le Maire

Patrick CONTASTIN



Le secrétaire de séance

Nathalie PALMIER



Liste des délibérations de la séance du 21 mars 2025

N° DELIB	DATE	OBJET	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
2025/08 A-B	21/03/2025	Compte financier unique budget principal-Affectation du résultat	8/10	0	0
2025/09 A-B	21/03/2025	Compte financier unique budget eau et assainissement – Affectation du résultat	8/10	0	0
2025/10 A-B	21/03/2025	Compte financier unique budget transport scolaire-Affectation du résultat	8/10	0	0
2025/11 A-B	21/03/2025	Compte financier unique budget lotissement-Affectation du résultat	8/10	0	0
2025/12 A-B	21/03/2025	Compte financier unique budget multiservices-Affectation du résultat	8/10	0	0
2025/13 A-B	21/03/2025	Compte financier unique budget photovoltaïque-Affectation du résultat	8/10	0	0
2025/14	21/03/2025	Approbation de la ventilation, de la balance, de l'actif, des subventions et des emprunts sur les budgets séparés eau et assainissement	10	0	0
2025/15	21/03/2025	Désignation d'un membre du conseil municipal pour prendre la décision relative à une déclaration permis de construire déposée par le GAEC de Bouyrissac, représenté par Monsieur le Maire	10	0	0

